



Litige avec Intrum Justitia

Par **Jenny22**, le **23/01/2014** à **11:47**

bonjour,
nos difficultés financières associées à un chauffage par pompe à chaleur qui nous a "pompé" (nous sommes en location) nous ont amené à un retard de paiement de + de 2.000 € pour EDF, Le dossier a été transmis à intrum justitia mais malgré mes explications, ceux-ci refusent un paiement de 75,-€ par mois alors que nous pouvons mettre plus, prétextant qu'ils ne peuvent accepter qu'un paiement en 6 fois maximum faut de quoi notre dossier ira chez un huissier. Que pouvons nous faire ? j'ai tenté d'expliquer notre situation mais sans succès car avec eux il est difficile de se faire entendre. Merci de votre réponse et si vous pouvez nous aider par vos conseils ça serait formidable.

Par **radishjeans**, le **23/01/2014** à **11:51**

Sans jugement exécutoire ces boites n'ont aucun droit pas plus qu'un huissier, vous continuez donc à verser directement à EDF 75€ en leur adressant un courrier en RAR leur expliquant que vous ne pourrez faire plus pour le moment

tout ce qui vient de intrum just c'est poubelle!